



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 30
Mercredi 26 août 2026

La Semaine éditée et publiée en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Office des ponts et chaussées, Arrondissement d'ingénieur en chef III, Service pour le Jura bernois

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 1368: Reconvilier – Saules – Le Fuet

Commune: Reconvilier

430.20383 / Renouvellement Chaussée: Reconvilier, Route de Saules

Tronçon: route de Saule (route cantonale N° 1368) depuis le débouché sur la Grand-Rue (route cantonale N° 6) jusqu'au carrefour Route de Saules – Rue du Collège – Crêt du Facteur (carrefour compris)

Durée: du mardi 8 septembre à 7h au vendredi 30 octobre 2026 à 16h

Dérogation: transports publics

Guidage du trafic: les signalisations réglementaires de chantier seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est prévu par Reconvilier – Saules – Le Fuet – Tavannes – Reconvilier (pour les 2 sens de circulation)

Pour les habitants et entreprises de la Rue du Moulin, un itinéraire de déviation est prévu par Reconvilier, Rue du Moulin – Loveresse (pour les 2 sens de circulation)

Motif de la mesure: travaux d'assainissement des conduites souterraines, de renouvellement et réaménagement de la route ainsi que de démonstration du passage à niveau CFF.

Restrictions: interdiction générale de circuler dans les 2 sens. Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route. (véhicules, cyclistes et cavaliers). Le passage à pied restera possible.

Informations juridiques: en vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR,

RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), cette route cantonale sera fermée au trafic.

Les travaux étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 24 août 2026

Office des ponts et chaussées



Belprahon

Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 juin 2026

Conformément à l'article 61, 1er alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 18 juin 2026 a été déposé publiquement durant 20 jours. Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai légal à son encontre, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 20 août 2026.

Belprahon, le 26 août 2026

Le Conseil communal

Aménagement du territoire

Décision cantonale d'approbation du Plan d'aménagement local (PAL)

Conformément à l'article 61 de la loi cantonale du 9 juin 1985 sur les constructions, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) a approuvé, le 9 juillet 2026, le Plan d'aménagement local (PAL) de la commune mixte de Belprahon, arrêté par l'Assemblée communale le 13 décembre 2023 ainsi que ses modifications mineures arrêtées par le Conseil communal en date du 21 août 2025.

Lors de son approbation, l'OACOT a complété une date dans la rubrique «indications relatives à l'approbation».

Le Conseil communal a pris connaissance de cette décision et l'a ratifiée lors de sa séance du 20 août 2026.

Le Plan d'aménagement local entrera en vigueur au lendemain de la présente publication, soit le 27 août 2026.

Les documents peuvent être consultés au secrétariat communal ou sur le site internet de la commune, à la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary et à l'Office des affaires communales et de

l'organisation du territoire (OACOT), Hauptstrasse 2, 2560 Nidau.

Belprahon, le 26 août 2026

Le Conseil communal

Votations fédérales et cantonales du 27 septembre 2026

À l'occasion des votations susmentionnées, le bureau de vote a été constitué de la manière suivante:

Président: M. André Membrez
Membres: M^{me} Alizée Mischler et M. Christophe Pulfer
Suppléantes: M^{me} Marie Mosimann et M^{me} Faazia Naseri

Belprahon, le 27 août 2026

Le Conseil communal

Fermeture du secrétariat communal

Pour information, le bureau communal sera fermé durant la semaine du 7 au 11 septembre 2026. Merci pour votre compréhension.

Belprahon, le 26 août 2026

Le Conseil communal



Corcelles

Soirée d'information de la Police cantonale bernoise

Une soirée d'information pour les habitants des communes de la couronne prévôtise se déroulera le mercredi 9 septembre 2026 à 19h30 à la halle de gymnastique de Crémises.

Les thèmes proposés sont principalement les arnaques sur internet (cybercriminalité), les faux policiers/banquiers, ainsi que les vols par effraction.

Les agents présents se feront un plaisir de répondre à vos questions.

Corcelles, le 17 août 2026

Le Conseil communal

Votation du 27 septembre 2026

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Président: M. Ferrus Pierre
Secrétaire: M^{me} Muster Vanessa
Membres: M. Ast Jonathan (dès 11h)
M^{me} Szabo Marika,
M^{me} Lisser Mélanie (dès 12h)
Suppléants: M^{me} Gafner Clarisse,
M^{me} Meyer Irina

Corcelles, le 24 août 2026

Le Conseil communal

www.lasemaine.ch



Court

Votations fédérales et cantonales du 27 septembre 2026

Membres du bureau électoral

À l'occasion des votations fédérales et cantonales du 27 septembre 2026, le Conseil municipal a constitué le bureau électoral de la manière suivante:

Présidente: M^{me} Anne Freudiger

Suppléant: M. Fabien Monnier

Secrétaire: en vertu de l'article 11 alinéa 1 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Court, un-e des membres du bureau électoral, désigné-e par le ou la président-e avant le début des travaux, exerce le rôle de secrétaire.

Membres:

1. M^{me} Mélissa Walther
2. M. Noah von Allmen
3. M^{me} Franziska Wernli
4. M^{me} Erine Wyss
5. M^{me} Chenglian Yi Jiyen
6. M. Daniel Zanetta

Suppléants:

1. M. Nicolas Zingg
2. M^{me} Lana Zaugg
3. M^{me} Bernardette Wirth

Court, le 26 août 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal



Eschert

Bus de la police cantonale bernoise

Le bus de la police cantonale bernoise sera présent, sur la place communale, **le mercredi 2 septembre 2026 de 10 h à 12 h.**

N'hésitez pas à venir poser vos questions et rencontrer les agents.

Eschert, le 19 août 2026

Le secrétariat communal

Séance de prévention de la police cantonale bernoise

La police cantonale bernoise propose une séance de prévention sur le thème «escroqueries en ligne et à la maison» à la halle de gymnastique de Crêmines, **le mercredi 9 septembre 2026 à 19 h 30.** Les agents présents répondront volontiers aux différentes questions.

Eschert, le 26 août 2026

Le secrétariat communal

Votations populaires fédérales et cantonales du 27 septembre 2026

Composition du bureau de vote

Le bureau de vote sera composé de la manière suivante:

Président: Pierre-André Barras

Vice-présidente: Stéphanie Burri

Secrétaire: Loïc Dubail

Membre: Emile Huot-Marchand

Suppléants: Robin Forster
Ludiane Lachat

Eschert, le 26 août 2026

Le Conseil communal



Loveresse

Élections communales du dimanche 27 septembre 2026

Élection communale complémentaire

Dans le délai imparti (vendredi 14 août, 11 h), une seule liste pour le poste de conseiller communal a été déposée pour:

M. Daniel Bonjour, consultant informatique, Gros Clos 4, 2732 Loveresse

Conformément à l'art. 96 du règlement d'organisation, M. Daniel Bonjour a été proclamé élu tacitement par le conseil communal en séance du 18 août 2026.

Par conséquent, il n'y aura pas d'élection communale le 27 septembre 2026.

Loveresse, le 20 août 2026

Conseil communal

Votations du 27 septembre 2026

Désignation du bureau de vote

Le bureau de vote susmentionné sera composé comme suit:

Président: M. Michaël Schlappach

Membres: M^{me} Ljubica Naunov
M^{me} Amelia Secchi
M. Mattia Gertsch

Suppléants: M^{me} Maurine Tarquini
M. Koray Kaplan

Loveresse, le 20 août 2026

Conseil communal

Police de proximité Loveresse

Notre commune accueillera le bus de la patrouille de proximité de la Police cantonale **le jeudi après-midi 10 septembre prochain.** Elle se tiendra sur la place de parc du Moulin, dans le quartier de Clos là Outre, où tous les citoyennes/citoyens sont cordialement invités à la rencontrer pour des échanges et renseignements de tous genres.

Loveresse, le 20 août 2026

Conseil communal



Perrefitte

Procédure de révision de l'aménagement local

Modifications mineures du plan des zones d'affectation du sol et de construction, du plan des périmètres de protection de la nature et du paysage ainsi que du règlement de l'affectation du sol et de construction au sens de l'article 122, alinéa

7 de l'ordonnance du 6 mars 1985 sur les constructions (OC)

Décision du Conseil municipal / Publication selon l'article 122, alinéa 8 OC

Le Conseil municipal de Perrefitte a arrêté les modifications mineures susmentionnées, le 17 août 2026.

Sa décision peut, dans un délai de 30 jours à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours formé par écrit et motivé auprès de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Unité francophone, Hauptstrasse 2, case postale, 2560 Nidau.

Les documents peuvent être consultés dans les locaux de l'administration municipale.

Perrefitte, le 17 août 2026

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérant: M. Jean-Pierre Carnal, Haut du Village 27, 2748 Soubos.

Emplacement: parcelle N° 29, au lieu-dit: «Haut du Village 27», Soubos, commune de Petit-Val.

Projet: demande de permis pour la pose d'une porte de garage en métal brun au Nord-Ouest, le remplacement de la baie vitrée au Sud et des portesfenêtres par des fenêtres en boismétal gris à l'Ouest et demande après coup pour l'assainissement et le renforcement du mur de soutènement au Nord-Ouest du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: CA.

Recensement arch.: bâtiment digne de conservation, classé par arrêté du conseil exécutif du 19.7.1989 et contrat de classement cantonal du 24.1.2008, objet C et ensemble bâti E.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 septembre 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de PetitVal. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 19 août 2026

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Invitation pour les entreprises de la commune

Il y a 30 ans, la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (Loi sur l'égalité, LEg) entraine en vigueur. Comment l'égalité entre femmes et hommes a-t-elle évolué dans la vie professionnelle depuis lors?

Entreprise Égalité organise à ce sujet un atelier passionnant: l'événement aura lieu **le 16 septembre 2026, de 18 h à 19 h 30, au Centre Visiteurs Chocolats Camille Bloch.** Ensemble, nous discuterons de la mise en œuvre de la Loi sur l'égalité dans la vie professionnelle et de la pertinence de cette loi dans la pratique RH. Des entreprises de

la région du Grand Chasseral présenteront des mesures ayant fait leurs preuves en matière de prévention du harcèlement sexuel sur le lieu de travail, de parentalité, d'égalité salariale et d'accès aux postes de cadres. Une intervention de Stéphanie Lachat, co-directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG, retracera l'évolution de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle au cours des 30 dernières années. Une table ronde suivie d'un apéritif offrira un espace d'échange. Inscrivez-vous dès maintenant!

Informations et inscriptions:
www.entrepriseegalite.ch/programme
Souboz, le 26 août 2026
Conseil communal

Modification du Règlement d'organisation et du Règlement sur la protection des données de la commune mixte de Petit-Val

La révision de la loi cantonale sur la protection des données entre en vigueur au 1^{er} septembre 2026. La principale nouveauté concerne les communes politiques et autres collectivités de droit communal dans le canton de Berne. Celles-ci n'auront désormais plus leur propre autorité de protection des données mais relèveront de la compétence de l'autorité cantonale. Cela implique la modification du règlement d'organisation (RO) et du règlement sur la protection des données. En vertu de l'article 52, alinéa 3 de la loi sur les communes et l'article 124 RO, le Conseil communal est compétent pour ces modifications.

Lors de sa séance du 15 juin 2026, le Conseil communal a abrogé l'alinéa 3 de l'article 20 du règlement d'organisation et l'article 9 du règlement sur la protection des données de la commune mixte de Petit-Val.

L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire a approuvé le 13 août 2026 la modification du RO.

Ces modifications entrent en vigueur 1^{er} septembre 2026 sous réserve d'un éventuel recours. Les modifications des deux règlements peuvent être consultées au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

En application des articles 65 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours peut être formé dans les trente jours à compter de la présente publication. Le recours sera adressé par écrit, en deux exemplaires, à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary.

Souboz, le 26 août 2026
Conseil communal



04.0302.0239 - eBau 2026-12454

Avis de construction

Requérant : Boris Hunsperger, Bellevue 13, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Emplacement : parcelle N° 1043, Rue du Bruye 8, 2732 Reconvilier

Projet : remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieur.

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : H2

Publication : dès le 19 août 2026, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics jusqu'au 18 septembre 2026 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 14 août 2026

Municipalité de Reconvilier

Réfection du passage à niveau à la Route de Saules - déviation

Dans le cadre de la réfection des lignes CFF, la Route de Saules sera fermée à la circulation à partir du **mardi 8 septembre 2026** au niveau de la Grand-Rue et jusqu'au carrefour de la Rue du Moulin pour une durée estimée d'environ deux mois.

Pour rejoindre le village de Saules et inversement, une déviation sera mise en place par l'Office des Ponts et Chaussée via Tavannes.

Toutefois, pour faciliter le transit des riverains, une déviation sera mise en place par la Rue du Collège, qui sera exceptionnellement mise en circulation bidirectionnelle durant cette période. **Le stationnement y sera strictement interdit ainsi que le passage des véhicules de plus de 3,5 tonnes** dans le but de garantir la sécurité des usagers et de préserver les infrastructures.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Reconvilier, le 10 août 2026

Au nom de l'administration municipale

Rapport d'analyse de l'eau potable

Le 6 juillet 2026, des échantillons d'eau potable ont été prélevés par le fontainier dans le cadre de l'autocontrôle. Il ressort du résultat du Service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade du laboratoire cantonal de Berne que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions.

Reconvilier, le 19 août 2026

Au nom de l'administration municipale

Cimetière de Chindon – désaffectation des concessions

Conformément à l'article 20 de l'ordonnance de l'arrondissement relative aux sépultures, le Conseil municipal peut, à l'expiration du délai légal de 30 ans, décider de supprimer les tombes situées dans une division du cimetière.

Dans ce cadre, nous informons les familles que le **secteur H** sera entièrement désaffecté d'ici l'année 2028. Cette démarche s'inscrit dans une politique de gestion réglementaire et durable du cimetière communal.

Les familles concernées sont invitées à prendre contact avec l'administration communale et, plus particulièrement, avec la **police administrative au 032 482 73 86**, afin d'obtenir des informations complémentaires sur les démarches pouvant être entreprises, notamment pour la récupération éventuelle d'une urne ou en vue de sa réinhumation dans un autre secteur du cimetière.

Pour information : le secteur H est situé à l'opposé de l'entrée du cimetière, soit au nord-ouest.

Conscients que cette procédure peut susciter une émotion particulière liée à l'histoire des familles, la Municipalité souhaite assurer un service et un soutien empreint de respect.

Nous vous remercions par avance de l'attention portée à la présente communication.

Reconvilier, le 13 août 2026

Au nom de l'administration municipale

Foire de Chindon

Fermeture de routes et restrictions de parage 2026

Il est interdit de parquer sur la Place Bellevue du dimanche 30 août 2026 à 17 h au mardi 8 septembre 2026 à 12 h.

Interdiction de parage du samedi 5 septembre 2026 à 12 h au mardi 8 septembre 2026 à 12 h aux emplacements suivants :

- Rue du Bruye
- Rue du Dr. Tièche
- Route de Chindon
- Salle communale, hangar des cantonniers
- Parkings réservés pour le personnel de la foire et pour les services d'urgences

Interdiction de parage du dimanche 6 septembre 2026 à 6 h au mardi 8 septembre 2026 à 12 h aux emplacements suivants :

- Place de la gare
- Grand-Rue
- Rue du Collège
- Bellevue
- Parc Lidl
- Parc mis à ban sis à la rue Dos-la-Velle
- Route de Saules
- Le Benevis
- Les Condémines
- Jolimont
- Chemin du Stade, place goudronnée côté sud du stade de football Rue de la Cure
- Rue du Moulin
- Rue de Bel-Air
- La Chaudrette
- Crêt du Facteur
- Chemin du Nord
- Vie des Crêts
- Dos-la-Velle
- Rue de la Colline
- Les Courtes-Rayes
- Rue des Oeuchettes
- Rue du Pommé au Loup

Restriction de circuler du samedi 5 septembre 2026 à 18 h au mardi 8 septembre 2026 à 12 h :

- Rue du Bruye, depuis le pont direction village, excepté riverains, secours, forains, bétailières

Fermeture du dimanche 6 septembre 2026 à 9 h au lundi 7 septembre 2026 à 20 h des routes suivantes :

- Chemin du Stade
- Rue du Collège
- Bellevue
- Rue de la Cure
- Rue du Dr. Tièche
- La Chaudrette
- Rue de Bel-Air

Fermeture du dimanche 6 septembre 2026 à 16h au lundi 7 septembre 2026 à 20h de la route suivante :

- Grand-Rue
- Restriction au « Pont de Saicourt » :
- Le pont sur la route Reconvilier- Saicourt est limité aux véhicules d'un poids maximal de 3,5 tonnes et d'une largeur maximale de 2,2 mètres.
 - La route Saicourt – Reconvilier sera interdite, fermée à la circulation (sauf riverains) du mardi 1^{er} septembre au samedi 5 septembre 2026.

Une signalisation temporaire sera mise en place. Les personnes contrevenantes seront dénoncées, mises à l'amende et leurs véhicules seront mis à la fourrière, à leur charge.

La Municipalité et la Commission de la Foire de Chaindon prient la population de bien vouloir respecter la signalisation mise en place et la remercient d'ores et déjà pour sa compréhension.

Reconvilier, le 26 août 2026
Commission de la Foire de Chaindon



Avis de construction
Requérant : Fabien Bouduban, Le Trondai 54, 2762 Roches
Propriétaire : idem requérant
Auteur du projet : Raymond Willy Heyer, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte
Emplacement : parcelles N°s 580 et 581, Le Trondai 54
Projet : installation d'une clôture
Dimensions : selon plans déposés
Construction : selon plans déposés
Zone : zone agricole
Zone/objet protégés : digne de protection
Dérogation : 24d al. 2 LAT
Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 28 septembre 2026 compris, auprès du secrétariat communal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.
Roches, le 24 août 2026
Secrétariat communal

Votations fédérales et cantonales du 27 septembre 2026
Bureau de vote
Président : M. Nicolas Buchser
Membres : M^{me} Marine Rufi
M. Daniel Minder
Suppléant : M. Andy Stauffer
Roches, le 24 août 2026
Le Conseil communal

Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14h

Soirée d'information de la police cantonale bernoise
Une soirée de prévention et d'information, pour les habitants des communes de la couronne pré-vôtoise, se déroulera le **mercredi 9 septembre 2026 à 19h30, à la halle de gymnastique de Crémises**. Les thèmes proposés sont principalement les arnaques sur internet (cybercriminalité), les faux policiers/banquiers ainsi que les vols par effraction. Les agents se feront un plaisir de répondre à vos questions.
Roches, le 24 août 2026
Le Conseil communal



Votation fédérale et cantonale du 27 septembre 2026
Désignation du bureau de vote et de dépouillement
Le bureau de vote et de dépouillement pour les votations susmentionnées sera composé comme suit :
Président : M. Bueche Evan, Le Fuet
Secrétaire : M^{me} Mercato Séverine, Reconvilier
Membres : M. Claire Quentin, Saicourt
M. Conrad Aloys, Saicourt
M. Criblez Dave, Saicourt
M. De Ciantis Mathieu, Le Fuet
Suppléants : M. Delalay Pascal, Bellelay
M. Délétroz Julien, Le Fuet
Le Fuet, le 18 août 2026
Conseil municipal

Informations communales
Publication selon l'art. 45 de l'Ordonnance sur les communes
Modification du règlement sur le statut du personnel et les traitements
L'assemblée municipale du 22 juin 2026 a approuvé la modification de l'annexe I du règlement sur le statut du personnel et les traitements. La modification entre en vigueur rétroactivement le 1^{er} mai 2026. La modification du règlement peut être consultée au bureau municipal durant les heures d'ouverture du bureau municipal.
Modification du règlement sur les déchets
L'assemblée municipale du 22 juin 2026 a approuvé la modification de l'art. 30 du règlement sur les déchets. La modification entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2026. La modification du règlement peut être consultée durant les heures d'ouverture du bureau municipal.
Le Fuet, le 26 août 2026
Conseil municipal



Bus de la police cantonale bernoise
Le bus de la police cantonale bernoise sera présent sur la place du village, le mercredi 2 septembre 2026 de 12h30 à 15h.
N'hésitez pas à venir poser vos questions et à rencontrer les agents.
Sorvilier, le 26 août 2026

Désaffectation de tombes au cimetière
Le Conseil municipal porte à la connaissance du public que toutes les tombes du **secteur « Ouest »** du cimetière de Sorvilier seront supprimées prochainement, soit les tombes N°s 3 à 101.
Les parents des personnes inhumées sont invités à enlever les monuments funéraires et les entourages de tombes **jusqu'au 30 novembre 2026**, faute de quoi, la commune municipale en disposera.
Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus au secrétariat municipal.
Sorvilier, le 26 août 2026
Le Conseil municipal

Sécheresse - économisons l'eau potable
Vu la sécheresse qui sévit, la Municipalité de Sorvilier appelle à économiser l'eau potable et met en place les restrictions suivantes, ceci jusqu'à nouvel avis. Ce qui est désormais interdit :
• L'utilisation d'arrosages automatiques ou de jets de jardins, pour pelouses, zones herbeuses et plates-bandes ;
• Les nettoyages extérieurs (véhicules, cours, terrasses, etc) ;
Le remplissage des piscines, spas et jacuzzis privés ;
• Pour rappel, le pompage dans les ruisseaux est en tout temps interdit.
Ce qui reste autorisé :
• Arroser les végétaux à la main, c'est à dire à l'arrosoir ;
• Arrosage des arbres en souffrance.
Sorvilier, le 26 août 2026
Le Conseil municipal

Votations fédérales et cantonales du 27 septembre 2026
Bureau de vote
Le bureau de vote pour le scrutin du 27 septembre 2026 est nommé comme suit :
Président : M. André Gyger
Secrétaire : M^{me} Alexia Gigandet
Membres : M. Rayan Schneider
M^{me} Mélanie Schöni
Suppléants : M. Adrien Voutat
M^{me} Martine Simonin
Sorvilier, le 26 août 2026
Le Conseil municipal



Avis de construction
Requérant : M. Pierre-Alain Kessi, Chemin de l'Arsenal 1, 2710 Tavannes.
Projet : agrandissement de places de parc sur la parcelle N° 240 au Chemin de l'Arsenal 1 en zone mixte 3.
Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.
Protection des eaux : infiltration superficielle des eaux pluviales.
Dérogation requise : à l'article 80 LR.
Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 septembre 2026 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de

compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 26 août 2026

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant : M. Jérémie Bohnenblust, Chemin de la Rive 1, 2710 Tavannes.

Projet : agrandissement du garage existant Chemin de la Rive 1a sis sur la parcelle N° 1379 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : infiltration superficielle des eaux pluviales et pas de production d'eaux résiduaires.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 septembre 2026 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 26 août 2026

Le chef des travaux publics

Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 22 juin 2026

Constatant qu'aucune opposition n'a été formée contre le procès-verbal du 22 juin 2026 et en vertu de l'article 60, alinéa 3 du règlement d'organisation de la commune municipale de Tavannes, le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal en question.

Tavannes, le 18 août 2026

Le Conseil municipal

Projet Avenir Berne Romande (ABR)

Information publique sur le chantier de «Tavannes Machines»

La population de Tavannes ainsi que les personnes intéressées sont cordialement invitées à une séance d'information publique :

jeudi 27 août, à 18h, à la salle communale, rue du Foyer 5 à Tavannes

en présence la conseillère d'État M^{me} Evi Allemann, directrice des travaux publics et des transports du Canton de Berne.

Cette rencontre sera l'occasion de faire le point sur l'avancement du projet de construction.

Les interventions présenteront le futur centre administratif dans sa version remaniée, les adaptations apportées, les défis relevés ainsi que les prochaines étapes.

Un moment d'échange permettra également de répondre aux différentes questions.

Tavannes, le 7 août 2026

Office des Immeubles et des Constructions du Canton de Berne

Le cimetière de Tavannes débute sa rénovation

La Commune de Tavannes entreprend une première étape de rénovation de son cimetière. Au fil du temps, certains aménagements nécessitent d'être repensés et rafraîchis afin de préserver la qualité de ce lieu de mémoire et de recueillement. Cette première intervention s'inscrit dans une réflexion plus globale qui sera mise en œuvre progressivement, par étapes. L'objectif n'est pas de transformer radicalement le cimetière, mais de l'améliorer de manière cohérente et respectueuse dans le respect de son identité.

Les différents aménagements prévus viseront notamment à améliorer l'aspect général du site, à rationaliser certains espaces et à renforcer la présence de la végétation. Une attention particulière sera également portée à la biodiversité, avec le développement d'espaces plus favorables à la flore et à la petite faune, ainsi qu'à l'amélioration de la perméabilité des sols.

À terme, le cimetière offrira un cadre plus verdoyant, harmonieux et bien intégré à son environnement. Il conservera toutefois sa vocation première : être un lieu de paix, de souvenir et de recueillement.

Les travaux seront réalisés progressivement afin de permettre une évolution équilibrée du site. Cette première étape marque ainsi le début d'un processus de valorisation du cimetière qui se poursuivra au fil des prochaines années.

Tavannes, le 19 août 2026

Le Conseil municipal

Changement d'emplacement du marché de Tavannes

En raison du démarrage des travaux et de la mise en place du chantier de la gare CFF/CJ, le marché de Tavannes quitte temporairement la place de la Gare.

Il se tiendra désormais, et ce dès samedi 29 août, à la rue H.-F. Sandoz, aux horaires habituels, soit tous les samedis matin de 7h30 à 12h.

La Commune de Tavannes remercie la population et les commerçants pour leur compréhension et se réjouit de les retrouver à ce nouvel emplacement.

Tavannes, le 21 août 2026

La Commission Vie locale



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Nikolaj Ivantsov et Abakanovich Natallia, Les Bouleaux 4, 2735 Bévillard

Adresse du projet : BF 744, Les Bouleaux 4, Bévillard

Description du projet : construction d'un escalier d'accès extérieur en remplacement d'une rampe d'accès détruite des suites de la rupture d'une canalisation. Agrandissement de la zone d'accès grâce à la destruction de la clôture de la rampe

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone d'habitation 3

Dérogations : art. 212, al. 3, let. g Règlement Communal de Construction

Dépôt public : **du 19 août au 18 septembre 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 17 août 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant : M. Vito Gonzalez, Rue des Blés 4, 2735 Bévillard.

Emplacement : parcelle N° 1294, au lieu-dit : «Champs Rougeux», Bévillard, commune de Valbirse.

Projet : agrandissement de la surface du terrain de vélo-trial avec une surface groisée et installation d'obstacles supplémentaires.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZSL 5 «L'Orval».

Objets protégés : arbres isolés et allées d'arbres.

Dérogations : art. 25 LCFO, 80 LR et 527 al. 2 ch. 1 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 septembre 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 19 août 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Diminution des taxes d'eau potable

Le Conseil communal a décidé de modifier le règlement tarifaire en eau potable. La taxe annuelle ainsi que la taxe de consommation diminueront de 10% en 2026, conformément aux décisions annoncées par l'exécutif et le législatif en 2024.

La facture finale adressée aux consommateurs tiendra compte de cette réduction ainsi que des acomptes déjà versés. À noter que la taxe relative au traitement des eaux usées reste, elle, inchangée.

L'entrée en force de cette décision est subordonnée au délai de recours usuel.

Bévillard, le 19 août 2026

Commune mixte de Valbirse

Fermetures de passages à niveau en raison de travaux CFF

En raison des travaux effectués sur la ligne CFF, des fermetures de passages à niveau sont prévus entre fin septembre et fin octobre :

- Passage Route de Moron : du 29 septembre à 7h au 30 septembre à 17h
- Passage Rue Ch. Schäublin : du 1^{er} octobre à 7h au 2 octobre à 17h
- Passage Rue E. Tièche : du 12 octobre à 7h au 13 octobre à 17h
- Passage Rue de Côtes : du 25 octobre à 21h au 26 octobre à 6h, du 26 octobre à 21h au 27 octobre à 6h.

Les usagers de la route sont priés de prendre des itinéraires alternatifs ces jours-là et de suivre la signalisation. Les plans de déviation

et d’autres informations liées à ces travaux peuvent être consultés sur le site internet cff.ch/sonceboz-moutier.

Bévilard, le 19 août 2026

Commune mixte de Valbirse

Commune mixte de Valbirse

Règlement tarifaire en eau potable

En date du 13 août 2026, le Conseil communal a modifié le règlement tarifaire en eau potable afin de réduire de 10% la taxe de base et la taxe de consommation.

Les modifications entrent en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2026, sous réserve d’un éventuel recours formé à leur rencontre. Les documents modifiés peuvent être consultés auprès de l’administration communale, sur rendez-vous et se trouvent sur le site internet de la commune, www.valbirse.ch (sous Administration – Dépôt public).

Un recours peut être formé contre la décision du Conseil communal, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévilard, le 18 août 2026

Conseil communal de Valbirse

Valbirse

Bureau de vote pour les votations fédérales et cantonales, votations et élections communales (système majoritaire)

Président:

Monsieur Paolo Annoni - 2735 Bévilard

Vice-présidente:

Madame Laurence Bratschi - 2735 Malleray

Membres:

Monsieur Charles-André Beuchat – 2735 Malleray

Madame Mélanie Costa – 2735 Bévilard

Madame Annouk Schindelholz – 2735 Bévilard

Madame Pascale Fritschi – 2735 Bévilard

Monsieur Jason Gagnebin – 2735 Bévilard

Madame Amélie Geiser – 2735 Malleray

Monsieur Benoît Gerber – 2733 Pontenet

Monsieur Danny Gafner – 2735 Malleray

Madame Mara Giacomelli – 2735 Bévilard

Collaboratrices:

Madame Laetitia Neukomm – 2732 Saules

Madame Monica Perla – 2738 Court

Suppléants:

Madame Chléa Gigandet – 2735 Bévilard

Monsieur Gaëtan Girod – 2733 Pontenet

Monsieur Anes Gluhbegovic – 2735 Bévilard

Madame Lise Gobat – 2735 Malleray

Monsieur Alessio Gonzalez Gatjens – 2735 Bévilard

Madame Indiah Grimm – 2735 Malleray

Bévilard, le 18 août 2026

Commune mixte de Valbirse

Élections du 27 septembre 2026

Bureau de dépouillement proportionnel

Le conseil communal a nommé les membres du bureau de dépouillement proportionnel:

Membres:	Bassin Michael (président)
	Bartlomé Anton
	Bernasconi Enrico
	Grumiaux Cindy
	Gugel Murielle
	Hennet Manuel
	Käser Corinne,
	Lenweiter Thierry (vice-président)
	Utermann Marc

Collaboratrice: Nyffeler Laurence

Bévilard, le 24 août 2026

Conseil communal

Élections communales du 27 septembre 2026

Les listes de candidats suivantes ont été déposées dans le délai imparti

Présidence du Conseil communal (mairie) / élection selon le système majoritaire:

Liste N° 1: PLR & sympathisants

Schnyder Jacques 1974

Ingénieur HES

Liste N° 2: Sans parti

Jufer Jacques-Henri 1973

Administrateur des finances

Conseil communal / élection selon le système majoritaire:

Liste N° 1: PLR & sympathisants

Affolter Grégory 1984

Ingénieur EPF

Mohni Ismaël 1992

Conducteur de travaux

Liste N° 2: UDC et sympathisants

Blaesi Stève 1973

Chef des écoles francophones du canton de Berne

Furer Josian 1983

Mécanicien

Mornod Christophe 1988

Maître-agriculteur

Liste N° 3: Liste libre

Berberat Cédric 1974

Chef de service

Chevrolet Michael 1985

Chauffeur de poids lourds

Conseil Général / élection selon le système proportionnel:

Liste N° 1: PLR & sympathisants

Affolter Grégory 1984

Ingénieur EPF

Mohni Ismaël 1992

Conducteur de travaux

Affolter Vincent 1980

Ingénieur HES

Affolter Vincent 1980

Ingénieur HES

Alves Florence 1973

Cuisinière diététique

Alves Florence 1973

Cuisinière diététique

Baillif Florian 1991

ASP

Baillif Florian 1991

ASP

Feutren Jean-Laurent 1987

Ingénieur mécanique HES

Feutren Jean-Laurent 1987

Ingénieur mécanique HES

Flotron Pascal 1956

Retraité

Fromaigeat Nolwenn 1991

Notaire

Fromaigeat Nolwenn 1991

Notaire

Krebs David 1983

Confiseur

Krebs David 1983

Confiseur

Loureiro Nuno 1975

Mécanicien

Mérillat Emy 1982

Caviste

Mérillat Emy 1982

Caviste

Nicolet Dylan 1995

Spécialiste en assurance maladie

Nicolet Dylan 1995

Spécialiste en assurance maladie

Salerno David 1974

Ingénieur

Salerno David 1974

Ingénieur

Schindler Arnaud 2003

Étudiant en droit

Schindler Arnaud 2003

Étudiant en droit

Shabani Granit 1996

CFO

Shabani Granit 1996

CFO

Weber Michaël 1990

Polymécanicien

Weber Michaël 1990

Polymécanicien

Zenger Franziska 1978

Employée de commerce

Zenger Franziska 1978

Employée de commerce

Liste N° 2: UDC et sympathisants

Affolter Kevin 1991

Bûcheron

Affolter Kevin 1991

Bûcheron

Beuchat Arnaud 1990

Employé de commerce

Beuchat Arnaud 1990

Employé de commerce

Bigler Willy 1984

Agriculteur

Bourgeois Chloé 1991

Collaboratrice pédagogique

Bourgeois Chloé 1991

Collaboratrice pédagogique

Brügger Marceau 1988

Technicien ES automation

Brügger Marceau 1988

Technicien ES automation

Chevrolet Sandrine 1988

Mère au foyer

Chevrolet Sandrine 1988

Mère au foyer

Evalet Worni Pascale 1969

Restauratrice

Evalet Worni Pascale 1969

Restauratrice

Favaretto Luca 1991

Directeur des opérations

Favaretto Luca 1991

Directeur des opérations

Favaretto Megane 1996

Cheffe de projet logistique

Favaretto Megane 1996

Cheffe de projet logistique

Germann Killian 1988

Horloger

Germann Killian 1988

Horloger

Jolicorps Alexandre 1975

Ingénieur expert incendie

Jolicorps Alexandre 1975

Ingénieur expert incendie

Matzinger Lionel	1990
Ingénieur en microtechnique	
Matzinger Lionel	1990
Ingénieur en microtechnique	
Mornod Annick	1985
Indépendante	
Mornod Annick	1985
Indépendante	
Mornod Christophe	1988
Maître agriculteur	
Musumeci Francesco	1963
Polymécanicien	
Nicolet Jämes	1994
Chef de projet électricien	
Nicolet Jämes	1994
Chef de projet électricien	
Ochsenbein Maxime	1991
Direction institution médico-sociale	
Liste N° 3: Liste libre	
Faigaux Christelle	1985
Cheffe d'entreprise	
Faigaux Christelle	1985
Cheffe d'entreprise	
Chevrolet Michael	1985
Chauffeur de poids lourds	
Chevrolet Michael	1985
Chauffeur de poids lourds	
Berberat Cédric	1974
Chef de service	
Berberat Cédric	1974
Chef de service	
Villoz Franco	1958
Retraité	
Villoz Franco	1958
Retraité	
Silverio Claudio	1989
Gestionnaire installation	
Silverio Claudio	1989
Gestionnaire installation	
Kroepfli Eric	1964
Chef de projet	
Kroepfli Eric	1964
Chef de projet	
Liste N° 4: Parti socialiste et sympathisant-e-s	
Hode Sabirath	1979
ASSC	
Hode Sabirath	1979
ASSC	
Bigler Frank	1974
Régleur	
Bigler Frank	1974
Régleur	
Cardoso Pedro	1978
Constructeur d'appareils industriels	
Cardoso Pedro	1978
Constructeur d'appareils industriels	
Charpillot Eric	1959
Mécanicien retraité	
Charpillot Eric	1959
Mécanicien retraité	
Dubigny Maximilie	1980
Styliste modéliste	
Dubigny Maximilie	1980
Styliste modéliste	
Gasser Peter	1959
Enseignant retraité	
Gasser Peter	1959
Enseignant retraité	
Ingrosso Francesco	1972
Régleur	

Ingrosso Francesco	1972
Régleur	
Meholli Dafina	1991
Gestionnaire d'atelier	
Meholli Dafina	1991
Gestionnaire d'atelier	
Monnerat Serge	1969
Professeur HES	
Monnerat Serge	1969
Professeur HES	
Rossi Danilo	1990
Chauffeur	
Rossi Danilo	1990
Chauffeur	
Salerno Patricia	1974
Directrice d'école	
Salerno Patricia	1974
Directrice d'école	
Bévilard, le 14 août 2026	
Commune mixte de Valbirse	

Divers

Syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet Assemblée extraordinaire du lundi 28 septembre 2026

L'Assemblée extraordinaire des délégués du syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet aura lieu

le lundi 28 septembre 2026, à 20h,
salle communale de Eschert

Ordre du jour:

- 1) PV de l'AD du 11.06.2026
- 2) Modification de l'article 22 du règlement des Sapeurs-pompiers du Cornet
- 3) Rédaction et préavis pour les assemblées concernant le loyer du hangar des sapeurs-pompiers du Cornet
- 5) Budget 2027
- 6) Rapport du président
- 4) Divers

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2C à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée des délégués.

Crémines, le 26 août 2026

Syndicat des paroisses catholiques romaines de Pierre-Pertuis

Assemblée des délégués

Le syndicat de paroisses catholiques romaines de Pierre-Pertuis convoque l'assemblée des délégués du Syndicat:

le jeudi 1^{er} octobre 2026, à 19h30
à la salle paroissiale de Corgémont

Ordre du jour:

1. Accueil et prière
2. Désignation de scrutateurs ou scrutatrices
3. Lecture et approbation du PV de l'assemblée du 5 mai 2026
4. Discuter et approuver le budget 2027
5. Nomination d'un conseiller
6. Informations du conseil
7. Divers et imprévus

Tavannes, le 21 août 2026

Le syndicat de l'Espace pastoral du Pierre-Pertuis

Syndicat scolaire élargi du Grand Val

Secrétaire à 30%

Afin de compléter son équipe, le Syndicat scolaire élargi du Grand Val (SEGV) recherche, pour le 1^{er} janvier 2027:

UN-E SECRÉTAIRE À 30%

Au sein d'une équipe à taille humaine, vous collaborez étroitement avec la direction des écoles primaire et secondaire ainsi qu'avec les différents interlocuteurs du syndicat scolaire.

Vos missions:

- Assurer la gestion administrative courante du syndicat scolaire et apporter un soutien à la direction;
- Gérer la correspondance, les courriers, les courriels et les communications avec les différents interlocuteur;
- Assurer le suivi des dossiers administratifs, notamment ceux liés aux élèves, aux familles, aux activités, aux camps et aux transports scolaires;
- Préparer et organiser les séances, rédiger les procès-verbaux et assurer le suivi des décisions prises;
- Participer au suivi administratif et financier du syndicat, notamment des factures, paiements et budgets;
- Assurer le classement, l'archivage et la mise à jour des documents et dossiers administratifs.

Votre profil:

- Formation ou expérience professionnelle dans le domaine administratif;
- Excellente maîtrise des outils informatiques usuels;
- Très bonnes capacités rédactionnelles et organisationnelles;
- Rigueur, autonomie, sens des responsabilités et discrétion;
- Aisance dans les contacts et esprit de collaboration;
- Une expérience dans le domaine scolaire, communal ou institutionnel constitue un atout.

Nous vous offrons:

- Un poste varié, polyvalent et autonome à 30%;
- Une activité au cœur du fonctionnement administratif des écoles;
- Un environnement de travail à taille humaine et une collaboration étroite avec la direction;
- La possibilité d'effectuer une partie de l'activité en télétravail, selon les besoins du service.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2027

Lieu de travail: 2745 Grandval

Délai de candidature: 11 septembre 2026

Les personnes intéressées sont invitées à adresser leur dossier de candidature comprenant CV, lettre de motivation et certificats de travail à:

SEGV – M. Jean-Daniel Parrat
Grand Rue 29
2745 Grandval

Ou par courriel à l'adresse: jean-daniel.parrat@eschert.ch

**Prochaine édition:
2 septembre 2026**

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h30
Site internet: www.sorvilier.ch